



# Municipalité de Saint-Guy



## Bulletin d'informations

Citoyens, Citoyennes,

Nous voilà déjà au milieu du mois de juillet, il me fait plaisir de vous communiquer ce petit bulletin municipal.

Veuillez prendre note que nous ouvrirons notre bibliothèque au mois d'août avec des mesures sanitaires. Elles seront affichées à la porte d'entrée de la bibliothèque.

La municipalité est considérée comme un endroit public fermé. Il sera donc obligatoire de porter le masque lorsque vous serez dans l'édifice municipal.

Je serai en vacances du 17 juillet au 2 août inclusivement. Je vous souhaite de bonnes vacances. Il me fera plaisir de vous servir à mon retour de vacances.

Prenez soin de vous!

### Bonne lecture

Josée Sirois  
Directrice générale, sec-très.

# LES LIVRAISONS D'ÉPICERIE DE MÉTRO ET IGA REPRENDRONT SEULEMENT LE 11 AOÛT 2020

Municipalité de Saint-Guy

418 963-2601, poste 1

## Service de livraison hebdomadaire offert par l'Éveil des Basques :

- Disponibilité : pour l'ensemble des citoyens de Saint-Guy

### MÉTRO

- Coût : livraison gratuite et 3\$ pour les frais d'assemblage de la commande
- Livraison : le jeudi matin durant la période du COVID-19
- Procédure :
  - Le citoyen doit communiquer avec Mme Josée Sirois directrice de la Municipalité de Saint-Guy pour l'informer de son besoin de livraison avant **mardi 16 h** au 418 963-2601, poste 1. Il faudra qu'il précise à quel nom sera la commande, son numéro de téléphone ainsi que l'adresse de livraison.
  - Le citoyen doit téléphoner à la personne responsable des commandes chez Métro avant **mardi 16 h** au numéro suivant : 418 851-2044. La prise de commande se fait toujours entre 12 h et 16 h. Il faudra préciser lors de l'appel que la commande sera récupérée jeudi matin par le service de livraison de l'Éveil des Basques. Le citoyen devra fournir à nouveau les informations suivantes (nom, téléphone et adresse de livraison).
- Paiement : carte de crédit par téléphone lors de l'appel avec la personne responsable des commandes chez Métro

### IGA

- Coût : livraison gratuite et 4\$ pour les frais d'assemblage de la commande
  - Livraison : le jeudi matin durant la période du COVID-19
  - Procédure :
    - Le citoyen doit communiquer avec Mme Josée Sirois directrice de la Municipalité de Saint-Guy pour l'informer de son besoin de livraison avant **mardi 16 h** au 418 963-2601, poste 1. Il faudra qu'il précise à quel nom sera la commande, son numéro de téléphone ainsi que l'adresse de livraison.
    - Le citoyen doit téléphoner chez IGA au 418 851-1215, poste 105 avant **mardi 16 h**. (Il est important de laisser sur la boîte vocale nom, numéro de téléphone, adresse de livraison et préciser que la commande va être récupérée par le service de livraison de l'Éveil jeudi matin.) Un employé va assurer un suivi téléphonique pour prendre la commande.
  - Paiement : carte de crédit par téléphone lors de l'appel avec la personne responsable des commandes chez IGA
-

# ICI

**je porte  
mon couvre-visage**



**Port du couvre-visage  
obligatoire**

**Québec.ca/masque**

## Quand porter un masque ou un couvre-visage

Le port du masque ou du couvre-visage couvrant le nez et la bouche est **obligatoire dans les transports en commun** (autobus, métro, traversiers, taxis, services de voiturage, etc.) pour les personnes de 12 ans et plus.

Le port du masque ou du couvre-visage couvrant le nez et la bouche **sera aussi obligatoire dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts à compter du 18 juillet 2020** pour les personnes de 12 ans et plus. Cette obligation, sauf exceptions, s'appliquera notamment aux lieux suivants :

- un commerce de vente au détail;
- une entreprise de services (ex. : pharmacies);
- un cabinet privé de professionnel;
- **un lieu où sont offerts des services municipaux ou gouvernementaux;**
- une entreprise de soins personnels (ex. : coiffeurs, soins esthétiques);
- un centre commercial;
- un lieu de culte;
- un lieu où sont offerts des activités ou des services de nature culturelle ou de divertissement (ex. : cinéma, salle de spectacles, musée, etc.);
- une salle de location ou un autre lieu utilisé pour accueillir des événements, comme des congrès et des conférences;
- un lieu où sont pratiquées des activités sportives ou récréatives;
- un restaurant ou un bar;
- une aire commune, incluant un ascenseur, d'un établissement d'hébergement touristique;
- un établissement d'enseignement (à l'exception des écoles préscolaires, primaires et secondaires), incluant un collège et une université;
- une gare de train ou d'autobus, une gare fluviale, une station de métro ou un aéroport.

Le port du masque ou du couvre-visage sera également obligatoire pour accéder à un hall d'entrée, une aire d'accueil ou un ascenseur d'un immeuble autre qu'un immeuble d'habitation ou pour y circuler.

Les enfants de moins de 12 ans, les personnes dont la condition médicale particulière empêche le port du masque ainsi que celles qui ne sont pas capables de mettre ou de retirer le masque par elles-mêmes ne sont pas visés par l'obligation de porter le couvre-visage. Toutefois, pour les enfants de 2 à 12 ans, le port du couvre-visage ou du masque est recommandé.

Dans les autres lieux publics où la distanciation physique de 2 mètres n'est pas possible, le port du couvre-visage demeure **fortement** recommandé.

Le port du masque ou du couvre-visage doit obligatoirement s'accompagner des autres mesures de protection, comme l'application des mesures d'hygiène.

Si vous êtes malade, restez à la maison. Si vous devez vous rendre à la clinique ou à l'hôpital, portez un masque de procédure ou, si vous n'en avez pas, un couvre-visage jusqu'à ce qu'on vous en donne un à votre arrivée.

Toute personne se présentant dans un milieu de soin, comme un hôpital, une clinique, un cabinet de médecin ou un groupe de médecine de famille, devrait porter un masque de procédure ou un couvre-visage. Cette recommandation s'adresse autant au patient

qu'à la personne qui l'accompagne. À l'arrivée de la personne, il est possible que le personnel lui demande de porter un masque de procédure.

Les enfants de moins de 2 ans, les personnes avec des difficultés respiratoires ou les personnes incapables de retirer leur masque ou leur couvre-visage sans l'aide d'une autre personne ne devraient pas en porter.

# VACANCES

**PRENEZ NOTE QUE LE  
BUREAU MUNICIPAL  
SERA FERMÉ**

**DU 17 JUILLET AU 2  
AOÛT INCLUSIVEMENT**

**BONNES**

**VACANCES**



# Il fait très CHAUD!

**Votre état de santé peut se détériorer rapidement.**

## Pour vous protéger des effets de la chaleur :



buvez beaucoup d'eau, sans attendre d'avoir soif ;



prenez quelques heures par jour dans un endroit climatisé ou frais.

fermez les rideaux ou stores



lorsque le soleil brille, et ventiler si possible lorsque la nuit est fraîche ;

Un malaise ? Des questions sur votre santé ? Appelez Info-Santé au 811 ou renseignez-vous auprès d'une infirmière ou d'un médecin.

**En cas d'urgence, appelez le 9-1-1.**

Pour en savoir plus : **Québec.ca**



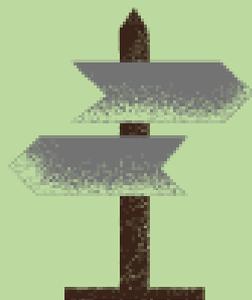
# FORMATION: AGIR EN SENTINELLE POUR LA PRÉVENTION DU SUICIDE

Formation de sentinelle  
Durée : 1 jour (7 heures)



Gratuit  
pour tous

Cette formation s'adresse aux adultes qui, dans leur contexte de travail ou de bénévolat, sont susceptibles de venir en aide à une personne suicidaire, dans les limites du rôle de la sentinelle.



NOUS VOUS INVITONS À COMMUNIQUER  
AVEC NOUS 418 862-9658 OU À  
SENTINELLES@CPSDUKRTB.ORG





7. Correspondance

- A. Offre de service « Castonguay, société d’avocats »
  - B. Demande d’appui financier « Association du cancer de l’Est-du-Québec
  - C. Info lettre du député
  - D. Mot des Affaires municipales et de l’Habitation pour la réouverture des bibliothèques
  - E. Soumission table de pique-nique de Canac et de de Rona
  - F. Sûreté du Québec
8. Résolution « demande de subvention PIIRL » Député
9. Adoption du règlement 301-2020 frais exigible pour la transaction, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
10. Adoption du règlement 402-2020 sur le coût de licences pour chien et chat
11. Adoption du règlement 403-2020 décrétant un tarif lors d’une intervention destinée à prévenir ou à combattre l’incendie d’un véhicule d’un non-résident
12. Résolution 200612 « Encadrement de la culture du sol et des végétaux dans les périmètres urbains
13. Résolution « Achat et pose d’abrasif 10 600 litres des Aménagements Lamontagne »
14. Réponse de la MRC des Basques à la demande des quotes-parts matières résiduelles
15. Varia
- a)
  - b)
  - c)
16. Période de questions
17. Prochaine réunion de travail ; lundi 6 juillet 2020 à 18h30
18. Prochaine réunion du conseil ; lundi 13 juillet 2020 à 19h
19. Levée de la séance

**200603**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MAI 2020**

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à l’unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020.

**Adoptée.**

**200604**

**MOT DU MAIRE**

Les deux dernières rencontres téléphoniques avec la MRC ont été annulées.

**200605**

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2019 PAR MALLETTE.**

Madame Yolaine Fournier fait la lecture du sommaire de l’état financier aux élus (es).

Le document est disponible au bureau municipal.

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à l’unanimité que le conseil dépose les états financiers 2019.

**COMPTES DU MOIS**

<b>COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS</b>		
<b>Salaire du 1er mai 2020 au 31 mai 2020</b>		
		<b>Total 11 124,50 \$</b>

<b>COMPTES REÇUS AU COURANT DU MOIS À PAYER LE MOIS SUIVANT</b>		
Facture reçue en mai et payée en juin		
# chèque 11278 Poste Canada	Timbre et journal	138,18 \$
# chèque 11279 La buanderie RDL	Salopette et tapis	104,63 \$
# chèque 11280 Transport Maurice Richard inc	Réparation ponceau et Niveleuse rang 4 et 7	2 062,08 \$
# chèque 11281 Servitech inc.	Tenue à jour	381,07 \$
# chèque 11282 Excavation Régis Bérubé	Démolition du vieux garage	14 045,84 \$
# chèque 11283 FQM	Service rendu	494,97 \$
# chèque 11284 Carrefour du camion RDL	Pièces et transport	62,57 \$
# chèque 11285 Kopilab	Copies effectuées	81,37 \$
Paieement visa	Achat de purel	61,40 \$
Paieement visa	Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules	67,00 \$
Bell	Téléphone	149,08 \$
Bell	Internet	82,03 \$
Hydro Québec	6 factures	1 031,72 \$
Retenues à la source	Provincial	2 292,70 \$
Retenues à la source	Fédéral	881,69 \$
RCAP	Contrat imprimante	111,53 \$
		<b>22 047,86 \$</b>
Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.		
Josée Sirois		
Directrice générale et secrétaire-trésorière		

<b>REVENUS</b>		
Loyers	Loyers	388,00 \$
Ministère des affaires municipales et Habitation	Péréquation	51 970,00 \$
Ministère du transport	3e et 4 e tranche du contrat	12 713,23 \$
Dépôt direct	Dépôt direct	4 796,03 \$
Transport Éric Rioux	Retour "Accrocher poteau rang 7"	884,00 \$
Sacs de recyclage	Sacs	12,50 \$
Dépôt taxes comptoir	Dépôt taxes comptoir	1 223,71 \$
Photocopies/ Fax	Photocopies/Fax	2,80 \$
		<b>71 990,27 \$</b>

Il est proposé par Yannick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les comptes du mois.

**Adoptée.**

**CORRESPONDANCE****A) Offre de service « Castonguay, société d'avocats »**

Une firme d'avocats nous offre leurs services.

**B) Demande d'appui financier « Association du cancer de l'Est-du-Québec »**

Résolution 200607B

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité que le conseil accepte de donner 50 \$ à l'association du cancer de l'est du Québec.

**Adoptée.**

**C) Info lettre du député**

Monsieur Tardif informe les municipalités de la circonscription sur divers enjeux à la gestion de la COVID-19.

**D) Affaires municipales et de l'habitation et ouverture des bibliothèques.**

Le Ministère des Affaires municipales nous fait part qu'il est possible à partir du 29 mai 2020 de faire la réouverture des bibliothèques municipales. Le conseil décide toutefois d'attendre encore un mois.

**E) Soumission table de pique-nique**

Il est proposé par Yvan Sirois et résolu à l'unanimité que le conseil accepte l'achat d'une table de pique-nique au coût de 99 \$ + tx. Une vérification à la quincaillerie de Lac-des-Aigles, de Squatec et de Cabano sera faite.

**F) Sûreté du Québec**

Suite à la demande des municipalités de reporter le paiement à la sécurité publique, nous avons reçu une correspondance que ceux-ci sont reportés au 30 septembre et au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

**200608**

**8. RÉSOLUTION 200608 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

À la séance du conseil municipal de Saint-Guy tenue le 8 juin 2020, la résolution suivante portant le numéro 200608 a été adoptée et se résume comme suit :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 41 490\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. »

QUE les travaux seront exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué. »

Je, soussigné, Josée Sirois, directrice générale, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Guy déclare et certifie que la présente résolution a été adoptée par le conseil municipal.

**Adoptée.**

**200609**

**9.ADOPTION DU RÈGLEMENT 301-2020 FRAIS EXIGIBLES POUR LA TRANSACTION, LA REPRODUCTION ET LA TRANSMISSION DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.**

Il est proposé par Yannick Pelletier et résolu à l'unanimité que le règlement 301-2020 sur les frais exigibles pour la transaction, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels soit adopté.

**Adoptée.**

**200610**

**10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 402-2020 SUR LE COÛT DES LICENCES POUR CHIENS ET CHATS**

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité que le règlement 402-2020 sur le coût des licences pour chiens et chats soit adopté.

**Adoptée.**

**200611**

**11.ADOPTION DU RÈGLEMENT 403-2020 DÉCRÉTANT UN TARIF LORS D'UNE INTERVENTION DESTINÉE À PRÉVENIR OU À COMBATTRE L'INCENDIE D'UN VÉHICULE D'UN NON-RÉSIDENT**

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité que le règlement 403-2020 décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule d'un non-résident.

**Adoptée.**

200612

**12. RÉOLUTION 200611 « ENCADREMENT DE LA CULTURE DU SOL ET DES VÉGÉTAUX DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS.**

ATTENDU QUE la municipalité doit statuer sur les deux options suivantes afin que la MRC puisse rédiger un projet de règlement à l'image de la municipalité;

- Est-ce que la municipalité souhaite interdire certains usages associés à la culture du sol à l'intérieur du noyau villageois ?
- Est-ce la municipalité souhaite interdire la culture du sol et des végétaux dans certaines zones du noyau villageois?

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Saint-Guy désire autoriser les usages associés seulement a la culture du sol et des végétaux pour des serres et des jardins personnels.

QUE la municipalité de Saint-Guy autorise l'usage sur l'ensemble du noyau villageois en respectant le bon voisinage et en respectant le règlement concernant les nuisances.

Monsieur Maxime Dupont, maire, demande à chacun des membres du conseil de voter sur la présente proposition.

**Adoptée.**

200613

**13. RÉOLUTION 200613 « ACHAT ET POSE D'ABRASIF 10 600 LITRES DES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGE**

Il est proposé par Yvan Sirois et résolu à l'unanimité que le conseil accepte l'achat de 10 600 litres d'abrasif au coût de 3816 \$ + tx.

200614

**14. RÉPONSE DE LA MRC DES BASQUES À LA DEMANDE DES QUOTES-PARTS MATIÈRE RÉSIDUELLES**

Suite à ces informations, Maxime demandera plus d'information au centre de récupération de Squatec.

200615

**VARIA**

**A) FONTAINE INCENDIE**

Maxime demande qu'a la prochaine réunion nous ayons plus d'information pour prendre une décision sur la borne sèche.

**B) PROCHAINE RENCONTRE**

Maxime propose que la prochaine réunion soit faite par téléphone comme les 3 précédentes.

Il y a un vote pour ou contre. Ceux qui sont pour faire la réunion par téléphone et ceux qui sont contre faire la réunion en personne sans la présence du public.

Contre : Gaétane , Roger, Yannick

Pour : Nathalie, Yvan , Jean-Pierre

Roger Rioux donne son avis qu'il doit y avoir la réunion de travail aussi prévue le 6 juillet.

Le vote recommence pour que les deux réunions se fassent en salle.

Pour : Gaétane, Roger, Yannick, Nathalie

Contre : Yvan, Jean-Pierre

La directrice fera la vérification à savoir si le Ministère des Affaires municipales à donner le feu vert pour le retour des réunions en salles. Si c'est le cas, il y aura la réunion de travail le 6 juillet et la réunion du conseil le 13 juillet toujours sans publics.

**C) RÉSOLUTION 200615C TRAVAUX D'ÉTÉ**

Le conseil demande à la directrice générale de faire évaluer par un entrepreneur forestier le coût de la coupe de bois sur le bord des chemins.

Le conseil demande à la directrice générale de contacter la FQM pour faire évaluer les travaux à faire dans les rangs. Ponceaux, route, etc.

IL est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité que les travaux de nivelage importants soient commencés dans les rangs. Bernard fera le tour avec Yannick pour les travaux à faire. L'Abat poussière pourra par la suite être appliqué.

Il est demandé à la directrice générale de faire évaluer le coût de la virée au rang 7 que monsieur Bernard Paré demande et d'apporter les informations à la prochaine réunion.

Adoptée.

**D) RÉSOLUTION 200615D ARPENTAGE**

Il est proposé par Yannick Pelletier et résolu à l'unanimité de faire arpenter le terrain de l'église, de l'école, du cimetière, du lot et du rang 7 de Saint-Médard.

Adoptée.

**E) HYDRO QUÉBEC**

Le conseil demande de faire les démarches auprès d'Hydro-Québec pour le réseau de lumière. La directrice répond qu'elle est en communication avec la FQM dans ce projet.

**F) DOCUMENT PROCHAINE RENCONTRE**

Le maire demande à la directrice générale les documents sur les chiens dangereux pour la prochaine rencontre.

**G) CHEMIN SAINT-MÉDARD**

Monsieur le maire demande à la directrice générale d'appeler, monsieur Simon Claveau, de la MRC pour savoir comment procéder sur la cessation du chemin du rang 7 à Saint-Médard.

**H) BOITES AUX LETTRES**

Nathalie Trudeau demande ce qu'on fait avec les 2 boites aux lettres qui ont été arrachées lors du déneigement cet hiver au rang 4. Maxime demande à la directrice générale de prendre les informations nécessaires sur les dispositions des boites aux lettres sur les propriétés des citoyens. Une décision sera prise à la prochaine réunion.

**I) ABSENCE MAIRE, PRO-MAIRE OU DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Nathalie Trudeau demande qu'est-ce qui se passe si le maire, le pro maire ou la directrice générale doit s'absenter pour raison quelconque. Maxime lui répond que si le maire s'absente, c'est le pro maire et que si la directrice s'absente la FQM a un programme pour remplacer temporairement celle-ci.

**J) COMPTE RENDU DE LA RÉUNION BIBLIOTHÈQUE DU 30 MAI**

Roger Rioux demande un compte rendu de la réunion de la bibliothèque du 30 mai. La directrice demandera à Alexandre son compte rendu.

**K) RANG 4**

Roger Rioux demande s'il y aura ouverture du rang 4 pour l'hiver. Maxime répond qu'il a demandé à la directrice générale de mettre ce point à la réunion d'août.

200616

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La réunion étant par conférence téléphonique, il n'y a aucune question.

200617

**17. PROCHAINE RÉUNION DE TRAVAIL**

Si la loi le permet, la réunion aura lieu le 6 juillet à 18h30

**18. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL**

Lundi 13 juillet 2020, 19h

**19. RÉSOLUTION LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Yvan Sirois et résolu à l'unanimité des membres présents que la levée de l'assemblée soit faite à 20h49

**Adoptée.**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions : 200607B, 200607E, 200613, 200615C

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

## **Conseil municipal**

Maxime Dupont, Maire

M. Roger Rioux, Poste # 1

Mme Nathalie Trudeau, Poste # 2

M. Jean-Pierre Saucier, Poste # 3

Mme Gaétane Gagnon, Poste # 4

Yvan Sirois, Poste # 5

M. Yannick Pelletier, Poste # 6

### **Employés (es) municipaux**

**M. Bernard Paré** : Contremaître, responsable de la voirie, inspecteur municipal

**Mme Josée Sirois** : Directrice générale, secrétaire-trésorière

**M. Francis Bolduc** : Travaux voirie d'hiver

**M. Miville Jean** : Travailleur occasionnel et travailleur bénévole

**Alexandre Legault-Trudeau** : Responsable de la bibliothèque

### **Municipalité de Saint-Guy**

52, rue Principale, Saint-Guy, QC, G0K 1W0

Téléphone et télécopieur. : 418-963-2601

Courriel : admin@st-guy.qc.ca



Le site Web est maintenant à la disposition des citoyens.